

REUNION DU 15 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Étaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MOUSSERION Martine ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : M. GORMALLY Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle

Pouvoirs : M. GORMALLY Patrick à M. HABERAJTER Patrick
M. MARSAULT Samuel à M. Claude MALLET
Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Repas des Aînés
4. Information sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)
5. Point SIMER
6. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal (Mme MOUSSERION)** : Le bulletin a été distribué par la secrétaire et Christopher Sallé.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU)** : Mme Rousseau indique que les étrennes ont bien été distribuées.
- **SIVOS Anché-Voulon (Mme MOUSSERION)** : La rentrée s'est bien passée, rien à signaler.
- **Patrimoine communal (M. MALLET)** : M. Mallet a rencontré M. Delaunay, propriétaire de la scierie en présence d'un vice-président et d'un technicien de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou. Il souhaite acheter l'ancien terrain de football pour déménager une aire de stockage. Ce déménagement permettrait la construction

d'ateliers pour fabriquer de nouveaux produits finis. M. Mallet a demandé à M. Delaunay d'envoyer une offre écrite.

- **Voirie (Mme MOUSSERION)** : Le territoire de la communauté de communes est partagé cette année en deux secteurs pour la maîtrise d'œuvre, mais c'est toujours M. Migeon (DECA VRD) qui s'occupe de la commune d'Anché. Il faudra prendre contact avec lui prochainement pour définir les travaux 2024. La Communauté de communes a indiqué que, suite à l'appel d'offres, les travaux seront réalisés par l'entreprise MRV. Le conseil municipal évoque la nécessité de s'occuper de Moisseau.
- **Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (M. HABERAJTER)** : Au Pré du pont, suite aux divers épisodes météorologiques, quelques arbres étaient tombés sur les rives du Clain. Le Syndicat des Vallées du Clain Sud est intervenu et ces arbres ont été enlevés et brûlés. Un arbre est encore à retirer, mais c'est de la responsabilité de la commune. Une entreprise d'élagage sera donc contactée.

3- REPAS DES AÎNES

Mme ROUSSEAU a contacté l'entreprise Bonneau de Valence-en-Poitou. M. Bonneau a proposé de réaliser quatre toasts apéritifs, une coquille de saumon/macédoine mayonnaise et du veau marengo.

L'apéritif, la soupe, l'accompagnement, la salade, le fromage, le pain, le dessert et les boissons seront achetés directement par la commune.

Il sera également nécessaire de racheter de quoi décorer les tables (nappes, serviettes...).

Pour les prochaines éditions, il pourrait être envisagé de faire appel à des cuisiniers locaux selon les possibilités et les règles en vigueur.

4- INFORMATION SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Un cahier visant à recueillir les propositions et interrogations sur les zones d'accélération des énergies renouvelables est à la disposition du public en mairie. Pour l'heure, une seule personne s'y est exprimée.

Il serait intéressant de voir s'il pourrait y avoir des contributions en ligne depuis le site de la commune.

Une réunion publique sur ce sujet sera organisée le jeudi 15 février à 18h30.

D'ici là, il sera nécessaire de voir si des supports pédagogiques permettant de vulgariser un dispositif complexe pourraient être utilisés, ou si un intervenant pourrait mener la présentation.

5- POINT SIMER

M. HABERAJTER indique que le 18 décembre s'est tenue l'assemblée générale du SIMER à Montmorillon. A cette occasion, le SIMER a fêté ses 70 ans.

Le SIMER propose une réunion le 23 janvier pour poursuivre le travail sur la redevance incitative. Cette réunion se tiendra en présence de M. HABERAJTER, M. MALLET et Mme ROUSSEAU a minima. D'autres sujets mériteraient d'être évoqués (risques d'utilisation des poubelles communales, absence de tri pour certaines poubelles, déplacement de poubelles de la salle des fêtes pour éviter des nuisances pour les riverains...).

Le SIMER a annoncé qu'il n'y avait pas de changement au niveau de la collecte cette année dans la commune, sauf pour les entreprises qui vont disposer de bacs.

Pour information, la déchèterie de Valence-en-Poitou vend du compost.

6- QUESTIONS DIVERSES

- **Don au FACECO en faveur de l'Ukraine :**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune d'Anché tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, en faisant un don d'un montant de cent euros (100 €) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, par le versement d'un don d'un montant de cent euros (100 €) au FACECO ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- **Subvention exceptionnelle pour L'Anchentée :**

La Maire informe le conseil que l'Association L'Anchentée a dû engager des frais supplémentaires pour l'organisation de l'Été Anchenté en juillet dernier en raison de l'absence de l'agent communal et par conséquent de l'impossibilité d'utiliser le tracteur pour déplacer le matériel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association L'Anchentée.

- **Téléphonie** : Mme De Lauzon indique qu'une ligne téléphonique pend devant le domicile d'une personne. C'est très inesthétique. Orange a déjà été contacté à ce sujet pour plusieurs autres points sur la commune. Ils seront relancés, et ce point sera signalé. Il est également souhaitable que l'abonné contacte aussi Orange directement, afin de multiplier les chances d'intervention.
- **Vœux du Maire** : La cérémonie des vœux s'est tenue dimanche 7 janvier. L'affluence a été un peu plus faible qu'à l'accoutumée. Beaucoup de personnes ont fait savoir qu'elles étaient empêchées. Pour l'an prochain, il pourrait être envisagé que la cérémonie ait lieu un peu avant 12h, et que l'invitation soit distribuée en dehors du bulletin municipal.
- **Chemins ruraux** : Mme De Lauzon fait savoir que des arbres sont tombés sur des chemins ruraux. Il sera nécessaire de demander aux propriétaires de ces arbres de les dégager.
- **Poubelles au Pré du Pont** : M. Rembeault demande si le fonctionnement pendant l'été 2023 au Pré du Pont sera renouvelé en 2024. Si c'est le cas, il faut le prévoir et peut-être faire un calendrier pour les élus. Il faudrait également demander au SIMER s'il est possible d'installer une borne à verres.

- **Prochain conseil municipal** : en raison de l'organisation de la réunion d'information sur les ZAEnR le 15 février, et en prévision de la nécessaire délibération du conseil municipal à ce sujet, la séance du conseil municipal initialement fixée le 12 février aura lieu le 19 février.

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

